



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION DU MAIRE

N° 66/25 – CESSIION DU COMPRESSEUR THERMIQUE A AIR

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 28/20 du 24 Mai 2020 donnant délégation au Maire,

Vu la mise en vente, via le site des enchères « Agorastore », du compresseur thermique à air, non immatriculé,

DECIDE qu'au terme du délai d'enchères, le 6 Juin 2025, le compresseur thermique à air, a été vendu à la Société EARL DE L'OUSTAL domiciliée ENCAMP – 31230 ANAN pour un montant de 1 628 €

APPROUVE la vente dudit compresseur thermique à air au prix arrêté par la fin des enchères afin de le sortir du parc automobile communal.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 17 septembre 2025

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Acte Rendu Exécutoire

Après Télétransmission / Publication / Notification le 19/09/2025

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19



99_DE-013-211300843-20250917-DEC_66_25-D